



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 24 septembre 2021

Contrôle du passe sanitaire exigé dans certains établissements recevant du public

Depuis le 22 septembre 2021, le contrôle du passe sanitaire est réalisé à l'entrée des établissements par l'exploitant, par le biais de l'application TousAntiCovid Verif, disponible gratuitement.

Les forces de sécurité sont mobilisées afin de veiller au respect de l'utilisation du passe sanitaire qui est une condition pour lutter contre l'épidémie de la covid-19, tout en permettant la reprise de toutes les activités concernées.

Plus de 250 établissements soumis au passe sanitaire ont été contrôlés depuis sa mise en place. Ces contrôles se poursuivront ce week-end, afin de préserver un retour progressif à la vie normale en limitant les risques de rebonds épidémiques.